

De : **Christophe Gripon** <christophe.gripon@cslthonon.fr>

Date: sam. 16 mai 2020 à 08:57

Subject: arrêté préfectoral du 15/05 LAC LEMAN

To: president@thononagglo.fr <president@thononagglo.fr>, j-denais@ville-thonon.fr <j-denais@ville-thonon.fr>, g-cairoli@ville-thonon.fr <g-cairoli@ville-thonon.fr>, AstridBaudRoche <astridbaudroche@orange.fr>, josiane.lei@cc-peva.fr <josiane.lei@cc-peva.fr>, Mouillet Dominique (Directeur de Cabinet) <d-mouillet@ville-thonon.fr>

Cc: president@ffessm74.fr <president@ffessm74.fr>

Mesdames, Messieurs,

Je vous adresse la présente suite à la lecture des arrêtés préfectoraux du 15 mai concernant les lac d'Annecy et Léman.

Les acteurs sportifs du Léman sont stupéfaits de la différence de traitement des activités sportives entre les deux plans d'eau et surtout dans l'incompréhension totale de cette situation.

Nos échanges entre présidents et propriétaires de structure sont nombreux et traduisent une très grande déception, et que dire de nos membres ?

Thonon est labellisée France Station Nautique, son sport a toujours été mis à l'honneur et soutenu par ses élus depuis des années, Evian Sciez Excenevex, pour ne citer que ces communes, ont des activités nautiques développées.

Comment dès lors est-il possible que le sport ait été écarté des autorisations préfectorales alors qu'il est mis en avant sur le lac d'Annecy ?

Les structures associatives et professionnelles du Léman sont tout autant responsables et conscientes des enjeux sanitaires du moment que le sont celles des communes du lac d'Annecy.

Pour notre part nous avons déjà élaboré les protocoles sanitaires pour relancer une partie des activités à destination de nos membres, investi dans du matériel de désinfection spécifique et nous sommes prêts.

Notre Fédération, délégataire, a élaboré des protocoles et recommandations à destinations des clubs et il ne s'agit donc pas de reprendre nos activités, « à la légère ».

Je vous remercie par avance de bien vouloir soutenir nos activités et soit nous permettre d'obtenir les raisons objectives de différence de traitement qui nous auraient échappées, soit intervenir auprès de Monsieur le Préfet pour obtenir un nouvel arrêté autorisant sur les deux lacs une pratique sportive.

J'ose ajouter que la lecture de l'arrêté d'Annecy permet d'en apprécier le pragmatisme, la prudence et la cohérences nécessaires et parfaitement compréhensibles en cette période, dans la mise en œuvre des pratiques sportives et ces dispositions semblent totalement transposables au Léman.

Je vous adresse mes respectueuses et sportives salutations

Christophe GRIPON
Président du Club Subaquatique du Léman – Thonon-les-Bains

